



Indice des prix à la consommation des ménages de Guyane - Février 2019

Faible augmentation des prix, hausse de 0,6 % sur un an

L'indice des prix à la consommation des ménages de Guyane augmente légèrement entre janvier et février 2019 (+ 0,2 %). Les prix de l'alimentation, de l'énergie et des services contribuent à cette hausse. Les prix des produits manufacturés sont stables (- 0,1 %). Par rapport à février 2018, les prix à la consommation progressent de 0,6 %.

Clovis Clotail

Les prix de l'alimentation croissent légèrement (+ 0,3 %) entre janvier et février 2019. Les prix des produits frais sont pourtant en baisse (- 1,0 %), tandis que ceux des produits alimentaires, hors produits frais, suivent une hausse modérée (+ 0,4 %). Sur une année, les prix de l'alimentation progressent de 1,7 %.

Les prix des produits manufacturés sont stables sur le mois (- 0,1 %). Les soldes n'ont pas eu le même impact suivant les produits. Ainsi, les prix des articles de l'habillement et chaussures sont en baisse (- 0,9 %), alors que ceux des produits de santé sont stables. Les prix des autres produits manufacturés progressent peu (+ 0,2 %). En comparaison avec février 2018, les prix des produits manufacturés diminuent de 1,2 %.

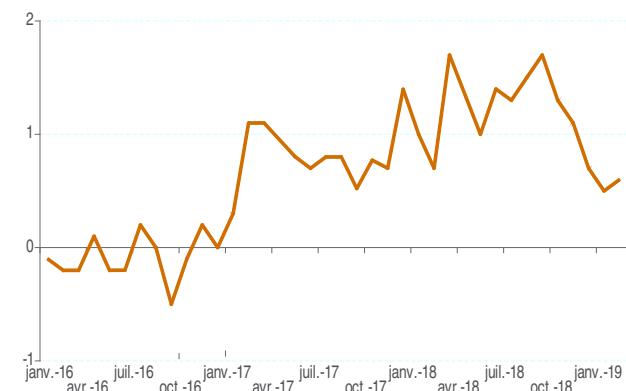
Les prix de l'énergie connaissent une légère hausse mensuelle de 0,3 %. Les prix des produits pétroliers augmentent de 0,4 %, du fait de l'augmentation de 0,7 % du gazole et de la stabilité du prix de l'essence. Par ailleurs, le prix de la bouteille de gaz de 12,5 kg augmente légèrement (+ 0,3 %). Sur un an, les prix de l'énergie reculent de 1,7 %.

Les prix des services sont en légère hausse (+ 0,3 %) entre janvier et février 2019 suite, notamment, à la hausse des prix des services de transport (+ 2,5 %). Les prix des billets d'avion subissent une hausse contenue de 2,7 %, après des variations importantes, à la hausse comme à la baisse, sur les trois derniers mois. Les prix des loyers et services rattachés (entretien,

réparation) croissent de 0,6 %. Les prix des autres services, dont ceux de communications et de santé, sont stables (évolution maximum de + 0,1 %). Sur un an, les prix des services augmentent de 1,4 %. ■

1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



Lecture : en février 2019, l'indice des prix (ensemble) augmente de 0,6 % par rapport à février 2018.

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

2 Indice des prix à la consommation en Guyane – Février 2019

Indice des prix à la consommation (en indice, base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2019	Indice pour le mois de					Variation (%) au cours		
		Fév. 2018	Nov 2018	Déc. 2018	Jan. 2019	Fév. 2019	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
Ensemble	10 000	101,1	101,7	102,2	101,5	101,7	0,2	0,0	0,6
Alimentation	1 596	101,3	102,8	102,8	103,1	103,1	0,3	0,3	1,7
Produits frais	162	107,9	111,8	109,9	109,2	108,1	-1,0	-3,3	0,1
Alimentation hors produits frais	1 434	100,4	101,6	101,9	101,9	102,3	0,4	0,7	1,9
Tabac	161	106,9	115,9	116,0	116,4	116,7	0,2	0,7	9,2
Produits manufacturés	2 925	98,8	97,9	98,1	97,7	97,6	-0,1	-0,3	-1,2
Habillement et chaussures	660	98,4	96,1	96,3	94,4	93,5	-0,9	-2,7	-4,9
Produits de santé	417	92,0	90,8	90,6	90,4	90,4	0,0	-0,4	-1,7
Autres produits manufacturés	1 848	100,5	100,2	100,4	100,6	100,7	0,2	0,6	0,3
Énergie	789	104,0	109,7	104,3	101,9	102,2	0,3	-6,9	-1,7
dont Produits pétroliers	572	102,5	110,6	103,2	99,9	100,3	0,4	-9,3	-2,1
Services	4 529	101,5	101,6	103,5	102,6	103,0	0,3	1,3	1,4
Loyers et services rattachés	1 239	101,7	101,7	101,7	103,5	104,1	0,6	2,4	2,4
Service de santé	565	105,5	106,4	105,3	105,5	105,6	0,1	-0,7	0,1
Services de transports	303	88,3	81,4	104,9	83,6	85,7	2,5	5,2	-3,0
Services de communications	390	96,7	96,1	96,1	96,4	96,4	0,0	0,3	-0,3
Autres services	2 032	103,3	104,4	105,3	105,3	105,4	0,1	1,0	2,0
Alimentation et tabac	1 757	101,9	104,0	104,1	104,1	104,4	0,3	0,4	2,4
Produits manufacturés et énergie	3 714	100,0	100,5	99,5	98,7	98,7	0,0	-1,8	-1,3
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 265	99,0	98,5	98,6	98,7	98,9	0,2	0,4	-0,1
Ensemble hors produits frais	9 844	101,0	101,5	102,0	101,3	101,5	0,2	0,0	0,6
Ensemble hors énergie	9 211	100,8	101,0	101,9	101,4	101,6	0,2	0,6	0,8
Ensemble hors tabac	9 839	101,0	101,5	102,0	101,2	101,5	0,2	0,0	0,4

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de métropole

Février 2019

Regroupements	Variation des douze derniers mois (en %)				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France
Ensemble	0,6	0,6	1,0	0,0	1,3
Alimentation	0,7	1,7	1,1	-0,4	3,1
Produits frais	-2,5	0,1	3,1	-33,1	8,3
Alimentation hors produits frais	1,0	1,9	0,8	2,2	2,1
Tabac	8,7	9,2	10,3	12,1	14,0
Produits manufacturés	0,6	-1,2	0,0	-1,7	-0,5
Habillement et chaussures	-0,2	-4,9	0,0	-3,9	0,8
Produits de santé	-0,5	-1,7	-1,8	-1,5	-3,0
Autres produits manufacturés	1,0	0,3	0,5	-1,1	-0,2
Énergie	-1,7	-1,7	-3,0	-5,8	3,2
dont Produits pétroliers	-2,5	-2,1	-3,7	-8,4	3,2
Services	0,9	1,4	2,1	1,4	0,9
Loyers et services rattachés	0,8	2,4	1,7	0,9	-0,2
Service de santé	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1
Services de transports	1,4	-3,0	4,9	7,5	-0,5
Services de communications	-0,7	-0,3	-0,7	0,3	-3,1
Autres services	1,4	2,0	3,1	1,6	1,7
Alimentation et tabac	1,1	2,4	1,7	0,7	4,2
Produits manufacturés et énergie	0,2	-1,3	-0,6	-2,4	0,4
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,7	-0,1	0,1	-1,2	-0,7
Ensemble hors produits frais	0,7	0,6	1,0	0,3	1,2
Ensemble hors énergie	0,8	0,8	1,4	0,3	1,1
Ensemble hors tabac	0,6	0,4	0,9	-0,2	1,1

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

Définitions

Qu'est-ce-que l'indice des prix à la consommation ? L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasitotalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs fait partie du champ de l'indice.

À quoi sert-il ? Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base. La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communications » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour

C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent l'enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en oeuvre des évolutions méthodologiques importantes. Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais sont traités comme les autres variétés et leurs prix de base sont mis à jour chaque année.

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

ISSN : 2416-8211
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Bayart P., Charrier R., « Des niveaux de vie au pouvoir d'achat : les inégalités s'accentuent entre 2001 et 2011 », Insee Dossier Guyane n° 9, mars 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3368967>.
- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1308>.
- « En Guyane, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole », Insee Antian'échos n° 50, juin 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293319>.

